



CAISSE DES DEPOTS

Spécial élections CAP n°2

Attachés d'administration



**Dans le cadre des élections du 6 décembre 2018
les candidat(e)s UNSA ont élaboré une charte revendicative pour
améliorer la carrière des fonctionnaires de la Caisse des Dépôts.**

**Avec l'UNSA, des revendications claires,
réalisables et justes !**

L'UNSA REVENDIQUE :

POUR TOUS LES FONCTIONNAIRES



Mobilité et carrière

Permettre un réel parcours de carrière individualisé.



Formation promotionnelle et professionnelle

Mettre en place, sur tous les sites, une véritable trajectoire de formation qualitative adaptée aux différents concours, généralistes ou sur options, et examens professionnels.

Augmenter le nombre de jours dans le plan de formation, intégralement pris en charge par la CDC.



Prime de fonction et de technicité (PFT)

Circulaire RH actuelle 2017-2020

Actualiser le barème des nouveaux entrants tous les ans et faire appliquer l'augmentation minimale de PFT à 1% pour toute mobilité sur fiche de poste.

Futures négociations / PFT

Retravailler le barème nouveaux entrants dans un accord qui passerait de 3 à 4 ans.

Porter le plancher à 9% sur 3 ans au lieu de 6% sur 4 ans, ainsi que le plafond à 16% sur 3 ans au lieu de 13% sur 4 ans.

Augmenter à 3% au lieu de 1,5% le minimum de PFT pour les indices inférieurs ou égaux à l'indice terminal de la catégorie C (indice 466).

Augmenter à 20% pour un changement de corps au lieu de 10% ainsi qu'à 10% pour un changement de grade au lieu de 5% actuellement.

Dès à présent, augmenter à 15% la PFT pour un changement de catégorie C en SA classe supérieure.



Extension de la PVO pour tous

Mettre en place un calendrier précis d'extension de la PVO à tous les fonctionnaires de catégorie C, B et A, pour une mise en place effective dès 2019.



Promotion/Interclassement des agents lors d'une mobilité

Instituer un interclassement obligatoire dans la nouvelle direction des agents effectuant une mobilité et déjà présentés sur un tableau d'avancement.



Promotions équitables/ Contrepropositions des élus

Demander un rapport motivé de la direction métier pour toutes les personnes contre-proposées par les élus en CAP (changement de corps mais aussi de grade).



Concours direct CDC

Rétablir les concours directs CDC pour les catégories C et B, en intégrant les lauréats exclusivement à la CDC, sans mobilité géographique forcée.



POUR LES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

1

Ouvrir des accès diversifiés et significatifs (examen professionnel, concours sur option, choix en CAP, IRA) pour permettre des évolutions de carrière pour tous les agents du corps.

2

Permettre des avancements :

- > Au grade d'Attaché principal 2/3 par l'examen professionnel, 1/3 au choix.
- > Au grade d'Attaché hors classe en utilisant tous les postes disponibles et en respectant un équilibre entre les générations.

3

Trouver, pour l'accès au grade d'Attaché hors classe, un juste équilibre entre les fonctions exercées et la valorisation des carrières (fonctions précédemment exercées).

4

Revoir régulièrement la liste des emplois de CSAF à la CDC.

5

Pourvoir la totalité des 38 postes de CSAF par des Fonctionnaires et vérifier la mise à jour de l'arrêté à chaque vacance de poste, pour que la totalité des postes soit occupée par des Attachés principaux.

6

Réattribuer les postes de CSAF, dès qu'il y a promotion en hors classe, pour éviter le cumul CSAF et hors classe, tout en informant les élus au fil de l'eau.

7

Convoquer la Commission de droit public, au moins une fois par an et autant que de besoin, pour donner un avis sur la réattribution des postes de CSAF qui se libèrent. Avoir une véritable gestion de carrière entre CSAF et hors classe en réservant la hors classe pour les attachés les plus anciens afin de faire vivre le corps.

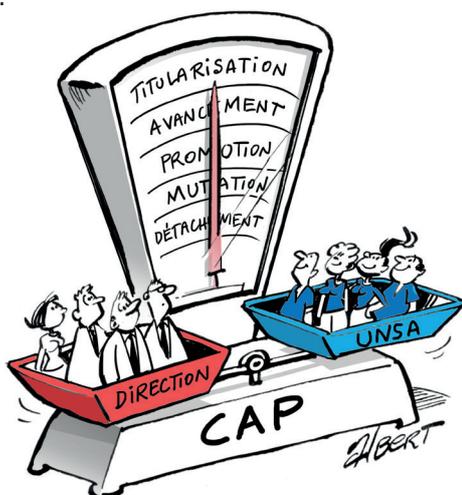


7
revendications
réalistes

RÔLE DES CAP ET EXERCICE DU MANDAT D'ÉLU :

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont les instances consultatives de représentation des personnels de la Fonction publique. Elles sont organisées par corps. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Les représentants du personnel préparent et instruisent les dossiers : ils sont élus pour 4 ans.



Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent et sur la carrière de chaque agent de ce corps (questions d'ordre individuel).

Elles rendent notamment un avis préalable sur les actes de l'administration relatifs à la carrière des agents :

- > Détachement, mobilité géographique, disponibilité, démission.
- > Titularisation, report ou refus de titularisation.
- > Promotion au choix, recours en évaluation, conseil de discipline.

Par ailleurs, les élus participent à la Commission de réforme.

Vote
électronique

Du 29 novembre au
6 décembre 2018

Je vote
UNSA



Vos candidats UNSA

ATTACHÉS HORS CLASSE

Laurence **MOROSINI** (Paris)

Pierre **MASSIS** (Marseille)

ATTACHÉS PRINCIPAUX

Frédéric **BERGERO** (Bordeaux)

Jorge **RICARDO** (Paris)

Sandrine **MARTINS** (Paris)

Brigitte **BARGUILLET** (Angers)

ATTACHÉS

David **BLÉ** (Bordeaux)

Patricia **VINCENT-LASBATS** (Angers)

Séverine **POTIER** (Bordeaux)

Luc **DESSENNE** (Paris)

Votez UNSA, pour défendre et construire votre avenir !

Retrouvez nous sur : <http://cdc.unsa.org/>

